



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 106906

Texte de la question

Il semblerait que la SNCF s'apprête à proposer un service de vente en ligne de cadeaux sur le thème du train, ayant pour dénomination « e-Shopping » et à l'adresse www.e-shopping.sncf.com. M. Bruno Bourg-Broc interroge M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer afin de savoir si cette décision lui paraît conforme aux objectifs de l'article 14 de la loi du 4 août 1994.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106906

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10790